



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07
FÉVRIER 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Madame Renée Lapierre | Mairesse suppléante |
| Madame Stéphanie Landry | Conseillère |
| Madame Lyne Hounsell | Conseillère |
| Monsieur Jacques Tanguay | Conseiller |
| Monsieur Mathieu Vigneault | Conseiller |
| Monsieur François McKinnon | Conseiller |

ÉTAIT ABSENT:

| | |
|-------------------------|-------|
| Monsieur Henri Wapistan | Maire |
|-------------------------|-------|

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Monsieur Denis Landry | Directeur général |
| Madame Andréanne Rochette-Hounsell | Adj. administrative |

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h06.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par la mairesse suppléante, madame Renée Lapierre. Celui-ci agira à titre de présidente de la séance.

**3. RÉSOLUTION N° 2023-014
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉSOLUTION N° 2023-015
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17
JANVIER 2023 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2023 tel que rédigé.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07
FÉVRIER 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**5. RÉSOLUTION N^o 2023-016
SITE PATRIMONIAL DES GALETS / PROJET D'ÉCLAIRAGE /
PLAN DE FINANCEMENT: MANDATAIRE ET
AUTORISATION**

ATTENDU que la municipalité de Natashquan tient à mettre en valeur le site des Galets, patrimoine bâti, par un projet d'éclairage artistique;

ATTENDU que cette mise en valeur vise également à sécuriser et à agrémenter les déplacements nocturnes des résidents et des visiteurs sur le site hautement fréquenté, notamment en période estivale;

ATTENDU que le site, reconnu comme symbole historique d'importance en Minganie, contribue à la vitalité du village de Natashquan et participe à dynamiser son attrait touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

DE mandater le directeur général à procéder à la recherche des aides financières potentielles, pour et au nom de la municipalité, auprès des instances gouvernementales à travers les programmes disponibles et auprès des éventuels organismes commanditaires.

D'autoriser le directeur général à signer tous documents pertinents, pour et au nom de la municipalité, aux fins du financement dudit projet.

**6. RÉSOLUTION N^o 2023-017
LISTE DES COMPTES DE TAXES FONCIÈRES IMPAYÉES:
DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'accepter en dépôt la liste des comptes de taxes foncières impayées en date du 06 février 2023.

DE mandater l'administration municipale à procéder, le cas échéant, à la mise en place de mesures de recouvrement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07
FÉVRIER 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**7. RÉSOLUTION N° 2023-018
OUTIL BUDGÉTAIRE 2023 / AÉROPORT DE NATASHQUAN:
ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'outil budgétaire 2023 relatif à la gestion de l'aéroport de Natashquan, préparé par l'administration municipale et tel que présenté.

**8. RÉSOLUTION N° 2023-019
ÉDIFICE MUNICIPAL / TRAVAUX DE FENESTRATION ET
ACCÈS DE L'ENTRÉE OUEST: MANDATAIRE ET
AUTORISATION**

ATTENDU l'état de détérioration des fenêtres de l'édifice municipal et de l'accès ouest de celui-ci;

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux pour corriger la situation;

ATTENDU les fonds disponibles en lien avec le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

DE confier le mandat à l'administration municipale pour procéder à un appel d'offre en vue de l'exécution des travaux de rénovation.

D'autoriser le directeur général a signé tous documents pertinents, pour et au nom de la municipalité, aux fins de la réalisation desdits travaux, incluant ultimement la reddition de compte prévu au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

**9. RÉSOLUTION N° 2023-020
NOUVEAU LOGO MUNICIPAL: MANDAT ET AUTORISATION**

ATTENDU le souhait exprimé par les membres du conseil de remplacer l'actuel logo municipal;

ATTENDU l'utilité de concevoir une charte graphique qui définisse les règles et codes propres à l'identité visuelle de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07
FÉVRIER 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

DE confier le mandat à l'administration municipale en vue de retenir les services d'une entreprise en graphisme aux fins de la création d'un nouveau logo municipal.

**10. RÉSOLUTION N° 2023-021
AJUSTEMENT DES FRAIS D'UTILISATION DES VÉHICULES
PERSONNELS / PRÉPOSÉS À L'EAU POTABLE:
AUTORISATION**

ATTENDU que la municipalité de Natashquan ne dispose pas de véhicules à mettre à la disposition de leurs employés affectés au réseau d'eau potable;

ATTENDU que les préposés à l'eau potable, utilise leur véhicule personnel lors des déplacements quotidiens essentiels à l'emploi qu'ils occupent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité, à l'exception de l'abstention de la conseillère Lyne Hounsell, conjointe de monsieur Denis (J) Landry, préposé à l'eau potable.

D'autoriser qu'une allocation forfaitaire de 15,00\$ par jour soit allouée à monsieur Denis (J) Landry pour l'utilisation de son véhicule en compensation de l'usure et des frais d'essence encourus.

D'autoriser qu'une allocation forfaitaire de 10,00\$ par jour soit allouée à monsieur Denis Déraps pour l'utilisation de son véhicule en compensation de l'usure et des frais d'essence encourus.

**11. RÉSOLUTION N° 2023-022
BAIL SQI - POSTE SQ / ÉDIFICE MUNICIPAL / FIN DE BAIL:
AUTORISATION**

ATTENDU le bail de location présentement en vigueur qui engage la municipalité de Natashquan et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) concernant un local occupé par la Sureté du Québec dans l'édifice municipal situé au 29 chemin d'en Haut à Natashquan;

ATTENDU la relocalisation du poste de la Sureté du Québec effective courant du mois de février 2023;

ATTENDU le désir signifié par les parties de mettre fin, d'un commun accord, audit bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07
FÉVRIER 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

D'autoriser le directeur général à conclure une entente, pour et au nom de la municipalité, afin de mettre fin au bail qui la lie à la Société québécoise des Infrastructures.

**12. RÉSOLUTION N° 2023-023
MRNF / CONSULTATION SUR UNE DEMANDE
D'UTILISATION DE TERRITOIRE PUBLIC / CONFORMITÉ ET
AVIS**

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts procède à l'analyse d'une demande d'occupation du territoire public qui se situe sur le territoire de la municipalité de Natashquan, sur une partie non divisée du canton de Natashquan (coordonnées géographiques: fuseau 4 (X : 283 216m et Y : 5 558 288m);

ATTENDU que la demande concerne la délivrance d'un permis d'occupation provisoire à des fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif;

ATTENDU que la demande d'occupation du territoire ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

DE transmettre au MRNF un avis favorable à l'utilisation du terrain mentionné eu égard à l'inexistence de droits consentis, de projet en cours ou potentiels sur ce territoire.

DE faire mention au MRNF, qu'à la connaissance de la municipalité, il n'y a pas de contraintes existantes à la délivrance d'un bail, de conflits d'usages, de lois, règlements et normes qui empêche le demandeur d'utiliser ce territoire pour les raisons évoquées.

**13. RÉSOLUTION N° 2023-024
ÉDIFICE MUNICIPAL / ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE LA
PLOMBERIE ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES:
AUTORISATION**

ATTENDU les dommages causés à l'édifice municipal par une rupture d'une conduite d'eau le 05 février 2023;

ATTENDU qu'à la suite du dégât d'eau et en considération de l'usure possible du système de plomberie, les membres du conseil désirent s'enquérir de l'état dudit système et des coûts relatifs à d'éventuels travaux de réparation;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07
FÉVRIER 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ATTENDU que la question de la mise aux normes des installations électriques de l'édifice municipale a aussi été évoquée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à faire évaluer par un entrepreneur l'état de la plomberie et du système électrique de l'édifice municipal et, le cas échéant, de demander qu'une soumission soit produite pour les travaux à effectuer.

**14. RÉOLUTION N° 2023-025
MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX
DE FORÊTS / APPEL DE CANDIDATURES POUR DES
OUVRIER.ÈRES SYLVICOLES: AUTORISATION**

ATTENDU que la municipalité de Natashquan a signé une entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique et s'est engagé à réaliser des travaux visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liées aux feux de forêt;

ATTENDU que l'administration municipale souhaite procéder à un appel de candidatures pour combler les besoins en ouvrier.ères sylvicoles pour l'année en cours afin de mener à bien les travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel de candidatures et au recrutement du personnel nécessaire.

**15. RÉOLUTION N° 2023-026
COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2023 et en autorise le paiement.

**16. RÉOLUTION N° 2023-027
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2023 et en autorise le paiement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07
FÉVRIER 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

17. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de janvier 2023, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

18. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

19. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu, s'il y a lieu, la liste contenant les titres de la correspondance et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus et le directeur général ont répondu aux questions posées. Les sujets suivants ont notamment été abordés:

- L'état d'avancement du dossier de relocalisation du secteur Pointe-Parent.
 - La recherche d'une solution viable concernant la problématique des chiens errants dans le périmètre urbain de la municipalité. Le directeur général propose de s'informer auprès de la Sureté du Québec.
-

**21. RÉOLUTION N^o 2023-028
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h15.

Renée Lapierre
Mairesse suppléante

Denis Landry
Directeur général